

FRENCH TRANSLATION OF THE SUMMARY OF THE PROSPECTUS

RÉSUMÉ

Section A

Introduction et avertissements

Le présent prospectus (le « **Prospectus** ») concerne l'offre au public d'obligations dénommées « **Sun Invest Registered Euro Bond 2022 - 2047** » d'un montant nominal total pouvant atteindre 150.000.000 EUR, divisé en obligations nominatives à intérêts fixes d'un montant nominal de 0,96 EUR par obligation (les « **Obligations** ») qui arriveront à échéance le 03/09/2047 (la « **Date de Maturité** »). Les Obligations constituent des obligations directes et non garanties de Sun Invest AG (l'« **Emetteur** »), de rang égal entre elles (pari passu). La durée des Obligations débutera le 01/09/2022 et se terminera le 31/08/2047. L'offre au public est faite par l'Emetteur aux investisseurs ayant leur siège ou leur résidence dans l'un des États suivants (les « **États concernés par l'Offre** ») : Liechtenstein, Autriche, Bulgarie, Croatie, République tchèque, France, Italie, Luxembourg, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suisse.

Avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investissement dans les Obligations doit être prise par l'investisseur au regard de l'ensemble des informations contenues dans le Prospectus. Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie du capital investi. En cas d'action en justice intentée sur la base des informations figurant dans le présent Prospectus, il est possible que l'investisseur demandeur soit tenu de supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire, en vertu de la législation nationale applicable. Seule la responsabilité civile des personnes qui ont établi le résumé, y compris sa traduction, pourra être engagée, et uniquement si ce résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres sections du Prospectus ou lorsqu'il ne fournit pas, en conjonction avec les autres sections du Prospectus, des informations clés pour aider les investisseurs qui envisagent d'investir dans les Obligations.

La dénomination et le numéro international d'identification (ISIN) des Obligations

Les Obligations ont pour dénomination **Sun Invest Registered Euro Bond 2022 – 2047** ayant pour ISIN : LI1209528705

L'identité et les coordonnées de l'Emetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

L'Emetteur est Sun Invest AG, FL-9496 Balzers, Landstrasse 15, Liechtenstein, numéro de téléphone : +423 38 001 00, e-mail : office@suninvestag.com. L'identifiant de l'entité juridique (LEI) de l'Emetteur est : 529900RFBNL9LC4T6626.

L'identité et les coordonnées de l'autorité compétente pour l'approbation du prospectus et, si elle est différente, celles de l'autorité compétente pour l'approbation du document d'enregistrement ou du document d'enregistrement universel

Le présent Prospectus a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein en tant qu'autorité compétente en vertu du Règlement Prospectus (Règlement (UE) 2017/1129), Landstrasse 109, Postfach 279, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, numéro de téléphone +423 236 73 73, e-mail : info@fma-li.li et fax : +423 236 72 38

La date d'approbation du prospectus

Le présent Prospectus a été approuvé le 12/08/2022.

Section B - Emetteur

Sous-Section

Qui est l'émetteur des Obligations (l'« Emetteur ») ?

L'Emetteur est Sun Invest AG, une société par actions valablement constituée en vertu du droit du Liechtenstein et immatriculée sous le numéro FL-0002.654.161-3 au registre du commerce placé sous l'autorité du Ministère de la Justice du Liechtenstein depuis le 2 mars 2021.

Principales activités de l'Emetteur

L'Emetteur est une entité ad hoc créée dans le but de fournir des fonds aux sociétés du Groupe Sun Contracting (les « **Sociétés du Groupe** », ensemble, le « **Groupe Sun Contracting** »). L'Emetteur peut émettre, offrir et placer des titres de créance et mettre le produit de ces titres de créance à la disposition d'autres Sociétés du Groupe (par voie de conventions de prêt) qui utiliseront ce produit pour la réalisation de leur objet social respectif. Les activités de Sun Contracting AG et de ses Sociétés du Groupe opérationnelles comprennent l'installation et l'exploitation de systèmes photovoltaïques ainsi que la vente d'électricité produite avec des systèmes photovoltaïques dans le cadre de contrats à conclure avec des clients (le « **Contracting Photovoltaïque** »). Conformément à ces contrats, Sun Contracting AG (ou toute société d'exploitation du Groupe Sun Contracting ou « **Entité Contracting** ») doit exploiter un système photovoltaïque, lequel est installé sur la toiture d'un immeuble ou sur une autre surface mise à disposition par le cocontractant de l'Entité Contracting ou sur une surface achetée par l'Entité Contracting. Pour que l'Emetteur installe un système photovoltaïque sur toiture, un client doit accepter de fournir de l'espace sur la toiture d'un bâtiment pendant la durée du Contracting Photovoltaïque. Les contrats sont généralement conclus pour une durée de 20 ans. L'électricité produite par un système photovoltaïque est vendue au client et/ou redistribuée dans le réseau. Dans les deux cas, une Entité Contracting est en droit de percevoir une rémunération en contrepartie de l'énergie à vendre (ou ayant été vendue).

Principaux actionnaires, personnes détenant directement ou indirectement le contrôle de l'Emetteur

Le montant total du capital social souscrit de l'Emetteur, immatriculé au registre du commerce du Liechtenstein, s'élève à 1 000.000,00 EUR et se divise en 1.000.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1,00 EUR chacune. Les actions de l'Emetteur sont émises et entièrement libérées et sont détenues par Sun Contracting AG (immatriculée au registre du commerce sous le numéro FL-0002.555.661-3 ; Ministère de la Justice du Liechtenstein). A ce jour, Sun Contracting AG est contrôlée par Andreas Pachinger, qui détient 99,00 % de ses actions (et qui détient et contrôle donc indirectement l'Emetteur).

Principaux dirigeants

Le directeur général et seul membre du conseil d'administration de l'Emetteur est Georg Schneider.

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes (*Revisionsstelle*) de l'Emetteur sont Grant Thornton AG, situé FL-9494 Schaan, Bahnhofstrasse 15.

Quelles sont les principales informations financières concernant l'Emetteur ?

Source des informations suivantes : Les informations financières clés sont issues des états financiers de l'Emetteur au 31/12/2021 (couvrant une période allant du 02/03/2021 au 31/12/2021).

Bilan (en EUR)	31/12/2021
Actif	
A. Immobilisations	
I. Placements financiers	0
II. Propriétés mobilières	0
III. Biens immobiliers	0
IV. Immobilisations incorporelles	217.618,39
Total des immobilisations	217.618,39
B. Actif courant	
I. Créances	6.120.137,20
II. Soldes bancaires, soldes postaux, chèques et espèces	346.452,73
C. Frais payés d'avance	0
Total actif courant	6.466.589,93

Total de l'actif	6.684.208,32
Passif	
A. Capitaux propres	
I. Capital social souscrit	1.000.000,00
II. Réserves légales	0
III. Bénéfice reporté	0
IV. + Bénéfice / - Perte annuel(le)	-80.038,84
Total des capitaux propres	919.961,16
Dettes	
B. Passif	5.179.231,31
C. Revenu différé	574.486,80
D. Provisions	10.529,05
Total des dettes	5.764.247,16
Total des passifs	6.684.208,32

Compte de résultat (en EUR)	02/03/2021 au 31/12/2021
1. Ventes nettes	0
2. Coûts des matériaux/services	0
Marge brute	0
3. Dépenses de personnel	-58.606,85
4. Autres dépenses d'exploitation	-156.561,20
5. Amortissements et corrections de valeur	-15.509,60
6. Revenus des participations	0
7. Intérêts et dépenses similaires	-102.355,57
8. Intérêts et revenus assimilés	254.734,38
Résultat des activités commerciales ordinaires	-78.298,84
Impôts	-1.740,00
Résultat de l'exercice (+ Bénéfice / - Perte)	-80.038,84

Tableau des flux de trésorerie (en EUR)	31/12/2021
Résultat de l'exercice (+ Bénéfice / - Perte)	-80.038,84
+ Amortissement des actifs immobilisés	15.509,60
+/-Augmentation/Diminution des provisions	10.529,05
+/- Augmentation/Diminution des créances et autres immobilisations	-6.120.137,20
+/- Augmentation/Diminution du passif	5.753.718,11
= Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-420.419,28
+ Paiements pour les investissements industriels et commerciaux	-233.127,99
+ Paiements pour les investissements en actifs financiers	0

+ Produits de cessions d'actifs financiers	0
= Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-233.127,99
+Versements par les actionnaires	1.000.000,00
- Versements aux actionnaires	0
+ Souscription d'emprunts	0
- Remboursement d'emprunts	0
= Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1.000.000,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	346.452,73

Quels sont les principaux risques propres à l'Emetteur (Les facteurs de risque ont été énumérés, pour chaque catégorie de risque, selon un ordre de priorité qui reflète leur importance relative en termes de probabilité de leur survenance et d'ampleur probable de leur impact négatif sur l'Emetteur) ?

Risques liés à l'Emetteur

L'Emetteur est une start-up.

L'Emetteur n'a aucun actif. En tant qu'entité ad hoc, l'Emetteur n'exerce aucune autre activité que pour les émissions, les offres et les placements de titres de créance afin de fournir le produit de ceux-ci aux Sociétés du Groupe emprunteuses. En tant que start-up, l'Emetteur n'a aucun historique d'activité qui pourrait faire l'objet d'une évaluation par les investisseurs. Les investisseurs intéressés doivent examiner et évaluer l'historique de Sun Contracting AG et des Sociétés du Groupe dès lors que l'Emetteur dépend fortement de ces sociétés.

L'Emetteur n'est pas une société opérationnelle.

L'Emetteur a été constitué dans le but d'émettre des titres de créance, correspondant à des instruments financiers, des investissements (*Veranlagungen*) et/ou des investissements en capital (*Vermögensanlagen*). Les fonds destinés à être collectés dans le cadre des émissions d'instruments financiers par l'Emetteur seront mis à disposition par l'Emetteur, sous forme de prêts non garantis, aux Sociétés du Groupe. Afin d'honorer ses obligations au titre des Obligations, l'Emetteur dépend et dépendra des Sociétés du Groupe emprunteuses, car les intérêts et les remboursements au titre des Obligations seront payés, dans les faits, sur les flux de trésorerie et le chiffre d'affaires générés par les Sociétés du Groupe emprunteuses. Les Investisseurs en Obligations (les « **Porteurs d'Obligations** ») n'ont et n'auront aucun droit de faire exécuter les prêts ni aucun droit de recours direct vis-à-vis des Sociétés du Groupe emprunteuses concernant un prêt accordé par l'Emetteur auxdites Sociétés du Groupe. Les Porteurs d'Obligations n'auront pas de droit de créance direct au titre de tout montant impayé à l'encontre d'une Société du Groupe emprunteuse. En outre, les Porteurs d'Obligations et (autres) créanciers de l'Emetteur ne pourront pas déposer une requête ou déclarer une créance, y compris au titre des intérêts, auprès du tribunal de commerce si Sun Contracting AG ou l'une des Sociétés du Groupe emprunteuse doit demander l'ouverture d'une procédure collective en cas de cessation des paiements.

Aucune restriction n'interdit l'Emetteur de contracter des dettes ou de demander des garanties supplémentaires de rang supérieur ou égal à celui des Obligations.

L'Emetteur n'a pas pris, ni accepté de conclure, des engagements financiers restrictifs dans le cadre de l'émission des Obligations concernant sa capacité à contracter des dettes supplémentaires ou à obtenir des garanties de rang égal ou supérieur aux Obligations. Tout endettement supplémentaire peut augmenter considérablement la probabilité d'un retard ou d'un défaut de paiement des intérêts ou du principal au titre des Obligations et/ou réduire le montant recouvrable par les Porteurs d'Obligations en cas d'insolvabilité ou de liquidation de l'Emetteur.

Risques liés aux activités de l'Emetteur

L'Emetteur et sa capacité à payer des intérêts sur les Obligations et à les rembourser seront soumis à tous les risques auxquels chacune des Sociétés du Groupe est exposée.

En tant qu'entité ad hoc ayant pour objet de fournir des fonds aux Sociétés du Groupe Sun Contracting, l'Emetteur et sa capacité à payer des intérêts sur les Obligations et à les rembourser seront soumis à tous les risques auxquels chacune des Sociétés du Groupe est exposée, qui sont notamment les suivants :

(a) Sun Contracting AG présente un encours d'endettement important.

Sun Contracting AG est la société la plus essentielle au sein du Groupe Sun Contracting. Au regard de ses derniers comptes audités et clos au 31/12/2020, le passif total de Sun Contracting AG s'élève à 58.959.415,90 EUR (27.189.572,40 EUR au 31/12/2019), le montant total des dettes s'élève à 56.294.584,58 EUR (25.175.890,56 EUR au 31/12/2019), tandis que ses capitaux propres s'élèvent au montant faible de 2.664.831,32 EUR (2.013.681,84 EUR au 31/12/2020). Au regard de ses états financiers préliminaires et non audités au 31/12/2021, le passif total de Sun Contracting AG s'élève à 81.975.023,44 EUR, le montant total de ses dettes s'élève à 81.358.905,37 EUR, tandis que ses capitaux propres s'élèvent encore à 2.664.831,32 EUR. Sun Contracting AG a enregistré une perte pour l'exercice clos le 31/12/2021 d'un montant de 2.048.713,25 EUR. Son endettement financier et son ratio d'endettement demeurent très élevés et Sun Contracting AG est plus sensible aux variations du résultat d'exploitation.

Le commissaire aux comptes a émis des réserves en ce qui concerne les états financiers de Sun Contracting AG au 31/12/2018 (la recouvrabilité de créances d'un montant de 1.062.266,78 EUR et la recouvrabilité d'actifs financiers d'un montant de 8.614.000,00 EUR n'ont pas pu être évaluées), au 31/12/2019 (la recouvrabilité des actifs financiers d'un montant de 8.614.000,00 EUR n'a pas pu être évaluée) et au 31/12/2020 (la recouvrabilité d'actifs financiers d'un montant de 6.764.000,00 EUR n'a pas pu être évaluée).

(b) Le risque de financement pourrait limiter la capacité de Sun Contracting AG et de chacune des Sociétés du Groupe à entreprendre des activités programmées et à développer leurs activités respectives. Sun Contracting AG et chacune des Sociétés du Groupe sont exposées au risque de ne pas être en mesure de lever suffisamment de fonds pour assurer l'expansion prévue de leurs activités opérationnelles respectives.

La facilité d'accès au financement est essentielle pour le Groupe Sun Contracting. Un manque de financement ou un manque d'accès au financement peut signifier que l'Emetteur ne disposera pas de fonds pour maintenir ou accroître ses activités qui requièrent des ressources financières substantielles. Les activités du Groupe Sun Contracting exigent beaucoup d'investissement et leur financement continu est essentiel pour maintenir l'activité, notamment dans les périodes où les flux de trésorerie d'exploitation nets sont négatifs ou insuffisants pour couvrir les dépenses d'investissement et pour maintenir ou accroître l'activité opérationnelle. Le Groupe Sun Contracting est exposé au risque que les fonds collectés dans le cadre de l'émission d'instruments financiers (comme les Obligations) ne soient pas suffisants pour financer ou étendre ses activités.

(c) Le modèle d'activité du Groupe Sun Contracting concernant le contracting photovoltaïque dépend fondamentalement de l'électricité produite par un système photovoltaïque. Les résultats réels peuvent différer des résultats programmés.

Les projections de chiffre d'affaires réalisées par les Sociétés du Groupe exploitantes sont basées sur les performances moyennes et les coûts de maintenance des systèmes photovoltaïques observés lors des années précédentes ainsi que sur les conditions climatiques à prévoir dans une zone où un système photovoltaïque doit être installé. Les systèmes photovoltaïques devraient avoir une durée de vie moyenne d'environ 20 ans. Des incertitudes subsistent quant aux conditions climatiques réelles et aux performances d'un système photovoltaïque, lesquelles peuvent s'avérer inférieures aux performances escomptées.

(d) Les Sociétés du Groupe sont exposées et seront exposées à une concurrence accrue.

Le renforcement des objectifs de réduction des émissions dans plusieurs juridictions, en particulier en conjonction avec les subventions accordées aux énergies renouvelables, peuvent encourager l'apparition d'autres concurrents sur le marché dans lequel les Sociétés du Groupe opèrent, ce qui peut entraîner une concurrence accrue, une pression accrue sur les prix et éventuellement l'impossibilité (ou une possibilité réduite) pour les Sociétés du Groupe opérationnelles d'acquérir de nouveaux clients.

(e) Sun Contracting AG et le Groupe Sun Contracting dans son ensemble (ou certaines des Sociétés du Groupe) ne sont pas des acteurs historiques et sont confrontés à la concurrence d'entreprises plus expérimentées, bien établies et bien connues.

Sun Contracting AG (constituée en septembre 2017) et les Sociétés du Groupe peuvent être confrontés à la concurrence d'entreprises plus expérimentées, bien établies et bien connues. Le risque concurrentiel auquel Sun Contracting AG et les Sociétés du Groupe opérationnelles font face, existe notamment en ce qui concerne l'acquisition de (nouveaux) clients. Sun Contracting AG et toutes les Sociétés du Groupe peuvent rencontrer des difficultés à concurrencer les grandes sociétés qui sont susceptibles de négocier de meilleurs prix auprès des fournisseurs, de produire des biens et des services à grande échelle de manière plus économique ou de profiter de budgets marketing plus importants.

(f) Les Sociétés du Groupe sont soumises à un risque de calcul, ainsi qu'à des risques de programmation et de financement liés au développement et à l'installation de ses systèmes photovoltaïques. En outre, il existe un risque concernant les systèmes photovoltaïques sur toiture.

Les Sociétés du Groupe opérationnelles peuvent avoir une programmation des systèmes photovoltaïques insuffisante ou incorrecte, ce qui peut conduire un client à ne pas disposer de la quantité d'énergie calculée et convenue avec lui. Par conséquent, une Société du Groupe pourrait aussi avoir un manque à gagner sur la rémunération provisionnée. Les systèmes photovoltaïques sur toiture sont soumis au risque que l'électricité statique et la portance d'une structure de toit aient été calculées de façon erronée ou mal évaluées et qu'un toit sur lequel un système photovoltaïque est installé s'avère structurellement inadapté à la charge portée. Une telle situation pourrait nécessiter des dépenses d'investissement supplémentaires, voire le démantèlement d'un système photovoltaïque et/ou l'acquisition d'un nouvel espace. Chacun de ces cas se traduirait par des coûts supplémentaires encourus par la Société du Groupe concernée.

(g) Les Sociétés du Groupe dépendent de tiers pour l'installation et la maintenance des systèmes photovoltaïques.

Les Sociétés du Groupe opérationnelles sont exposées au risque que des tiers auxquels elles ont recours pour l'installation et la maintenance des systèmes photovoltaïques sous-performent ou ne parviennent pas à exécuter les tâches assignées à temps ou du tout, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires pour les Sociétés du Groupe ou des poursuites judiciaires initiées par des clients à leur égard. Les tiers peuvent faire défaut s'ils font l'objet d'une procédure collective imposant leur remplacement par d'autres entrepreneurs/contractants, ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires.

(h) Les Sociétés du Groupe sont soumises à un risque découlant de l'exploitation de systèmes photovoltaïques.

Des vices ou des défauts peuvent affecter un système photovoltaïque et entraîner des interruptions de fonctionnement au cours desquelles la quantité d'électricité qui est générée puis mise à disposition du client ou redistribuée dans le réseau peut être réduite voire nulle. Des dommages pourraient porter préjudice aux tiers. En conséquence, les parties concernées pourraient recevoir une indemnisation et des frais sont susceptibles d'être supportés par les Sociétés du Groupe au titre de leur responsabilité civile (s'ils ne sont pas couverts par une assurance).

(i) Sun Contracting AG est soumise au risque d'évaluer incorrectement des acquisitions futures.

Sun Contracting AG peut acquérir des actions ou des actifs de sociétés actives dans le même secteur ou dans une activité complémentaire si les prix sont raisonnables ou si les actions semblent sous-évaluées. Sun Contracting AG peut utiliser des fonds à emprunter et à lever auprès de l'Emetteur pour financer de telles acquisitions. Sun Contracting AG peut évaluer de manière incorrecte ou insuffisante ou ne pas évaluer du tout les risques (notamment juridiques, économiques ou techniques) d'une acquisition.

(j) Les Sociétés du Groupe sont exposées au risque que la couverture d'assurance existante ne soit pas suffisante pour couvrir tous les dommages potentiels.

Aucune des Sociétés du Groupe n'est en mesure d'obtenir une assurance pour tous les risques potentiels associés à ses opérations respectives. Une couverture adéquate à un tarif raisonnable n'est pas toujours disponible à des conditions commerciales raisonnables pour couvrir tous les risques potentiels et il ne peut être garanti qu'une telle couverture soit suffisante pour couvrir toutes les pertes et responsabilités auxquelles les Sociétés du Groupe pourraient être exposées.

Les Sociétés du Groupe sont exposées et soumises à un nombre important de lois et de réglementations et sont soumises à des effets indésirables sur leurs activités et leurs conditions financières ainsi que sur leurs résultats d'exploitation en raison de modifications du régime juridique applicable.

Les modifications apportées à la législation en vigueur ou tout changement d'une interprétation préalablement contraignante de cette législation peuvent affecter une Société du Groupe car les calculs concernant les entrées sur le marché sont basés sur la législation en vigueur. Toute modification de la législation en vigueur peut même rendre le modèle commercial d'une Société du Groupe partiellement ou totalement non rentable.

Section C - Titres

Sous-Section

Quelles sont les principales caractéristiques des Obligations ?

- Les Obligations, ISIN LI1209528705, constituent des obligations directes, inconditionnelles, non garanties de l'Émetteur, de rang pari passu entre elles.
- Les Obligations sont libellées en euros et sont émises en coupures de 0,96 EUR chacune.
- Le prix d'offre initial (le « **Prix d'Émission** ») est de 1,00 EUR par Obligation et comprend une prime d'un montant de 0,04 EUR par Obligation. Les Obligations ne sont cessibles que pour des montants minimaux de 1,00 EUR et tout multiple entier supérieur à 1,00 EUR. Le prix de souscription minimum est de 1.000,00 EUR.
- Les Obligations ont une durée de 25 ans, du 01/09/2022 au 31/08/2047, et devront être remboursées le 03/09/2047 (la « **Date de Maturité** »).
- Les Obligations portent intérêt sur leur montant nominal total au taux de 5,00 % par an. Selon la durée des Obligations, le taux d'intérêt sera augmenté selon un calendrier prédéterminé à (i) 5,50 % par an (après une durée de 7 ans), à (ii) 6,00 % par an (après une durée de 10 ans) à (iii) 6,50 % par an (après une durée de 15 ans) et à (iv) 7,00 % par an (après une durée de 20 ans).
- Les Porteurs d'Obligations recevront des intérêts composés de 5,00 % par an à 7,00 % par an sur les intérêts courus et impayés, qui seront également payables au moment du remboursement du montant nominal des Obligations. Le montant du rendement annuel des intérêts pour une Période d'Intérêt (telle que définie ci-dessous) sera calculé après son expiration et sera ajouté au montant nominal des Obligations souscrites à chaque Date de Paiement des Intérêts Virtuels (telle que définie ci-dessous) jusqu'à l'échéance des Obligations. Par conséquent, les intérêts futurs au titre des Obligations seront payés à la fois sur le capital initial (le montant nominal des Obligations souscrites) et sur les intérêts accumulés au cours des années précédentes. Le taux d'intérêt de l'intérêt composé correspond au taux d'intérêt applicable au montant nominal des Obligations souscrites. Une période d'intérêt est la période comprise entre la première date de valeur (inclus) ou toute date de valeur supplémentaire pertinente (inclus) jusqu'au 31/08/2023 (inclus) (la « **Première Période d'Intérêt** ») et par la suite à partir du 1^{er} septembre de chaque année (inclus) (la « **Date de Paiement des Intérêts Virtuels** ») jusqu'au 31 août de chaque année (inclus) (la « **Période d'intérêt supplémentaire** », la « **Première période d'intérêt** » et la « **Période d'intérêt supplémentaire** », et ensemble, une « **Période d'intérêt** »).
- Les paiements d'intérêts et d'intérêts composés sont remboursables sous forme de paiements forfaitaires à la fin de la durée des Obligations (la « **Date de Remboursement des Intérêts** »), ou – si les Obligations sont résiliées ou rachetées par l'Émetteur avant la fin de leur durée – au moment du remboursement du montant nominal des Obligations (la « **Date de Remboursement Anticipé** »).

Sur quels marchés les Obligations seront-elles négociées ?

Les Obligations ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé (article 4, paragraphe 1, point 21 de MIFID II), sur un système multilatéral de négociation ou un MTF (article 4, paragraphe 1, point 22 de MIFID II), sur un système organisé de négociation ou un OTF (article 4, paragraphe 1, point 23 de MIFID II) ou toute autre plateforme de négociation.

Quels sont les principaux risques propres aux Obligations (Les facteurs de risque ont été listés selon un ordre de priorité qui reflète leur importance relative en termes de probabilité de leur survenance et de l'ampleur probable de leur impact négatif sur l'Emetteur) ?

Les Porteurs d'Obligations sont soumis au risque d'une liquidité limitée des Obligations et exposés au risque qu'un marché secondaire des Obligations ne se développe pas.

Les Obligations ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé, un MTF, un OTF ou toute autre plateforme de négociation (la « **Cotation** »). La liquidité des Obligations sera très limitée. Les Porteurs d'Obligations peuvent ne pas être en mesure de vendre leurs obligations du tout ou pas aux prix qu'ils recherchent. Sans aucune Cotation, un prix de négociation des Obligations peut être difficile à évaluer.

Un investissement dans les Obligations peut ne pas être approprié et convenir aux investisseurs.

Les Porteurs d'Obligations ne recevront aucun paiement d'intérêts pendant la durée des Obligations. Une résiliation des Obligations sans motif (cas de défaut) n'est pas réalisable pendant les cinq premières années de sa durée (plus un délai de préavis de six mois). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de demander des conseils individuels avant de prendre une décision d'investissement, en tenant compte de leurs connaissances, de leur expérience, de leur situation financière et de leurs objectifs de placement (y compris leur tolérance au risque).

Les Obligations ne sont pas garanties et ne sont ni des comptes d'épargne ni des dépôts assurés d'une banque. Les Obligations ne sont ni assurées ni garanties par un organisme gouvernemental ou une autre institution.

Les Obligations ne sont pas garanties et ne sont ni assurées ni garanties par un organisme gouvernemental ou un autre tiers. Un investissement dans les Obligations n'est pas un dépôt bancaire et ne relève pas d'un système de protection des dépôts (garantie des dépôts ou indemnisation des investisseurs). En cas d'insolvabilité de l'Emetteur, les Porteurs d'Obligations ne peuvent et ne doivent pas s'attendre à un remboursement des fonds investis par un tiers.

Risques pour les Porteurs d'Obligations en tant que créanciers de l'Emetteur (risque de défaut)

Investir dans les Obligations implique de prendre un risque de défaut de l'Emetteur, lequel peut partiellement ou totalement manquer à ses obligations au titre des Obligations en raison d'une procédure d'insolvabilité ou d'une situation financière dépréciée de l'Emetteur ou de l'une des Sociétés du Groupe emprunteuses, ce qui peut entraîner une perte totale des fonds investis par les Détenteurs d'Obligations.

Section D – Offre

Sous-Section

Dans quelles conditions et selon quel calendrier les investisseurs peuvent-ils investir dans les Obligations ?

Les Obligations seront offertes publiquement aux investisseurs qui ont leur siège ou résidence dans l'un des États de l'Offre, vraisemblablement du 13/08/2022 au 12/08/2023. Les investisseurs intéressés par les Obligations peuvent soumettre des offres de souscription en ligne et directement auprès de l'Emetteur via son site Internet <https://xserv.kdportal.de/registration/>. L'identification d'un investisseur implique la révision d'une copie d'une pièce d'identité officielle, qui doit être téléchargée sur la plateforme de souscription. Les investisseurs offrants seront informés par l'Emetteur si leurs offres de souscription respectives ont été acceptées ou rejetées. Les Obligations souscrites sont payables le 01/09/2022 (la « **Date de Première Valeur** ») ou, si les Obligations sont souscrites à une date ultérieure, le premier ou le quinzième jour de chaque mois (chacune étant une « **Date de Valeur Supplémentaire** »).

Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?

Le produit net de l'Offre d'Obligations est estimé à 142.500.000,00 EUR (en cas de placement complet) et sera mis à disposition par l'Emetteur aux Sociétés du Groupe via des contrats de prêts non garantis afin de financer les activités des Sociétés du Groupe emprunteuses, c'est-à-dire pour augmenter le nombre de systèmes photovoltaïques en relation avec le Contracting Photovoltaïque. Sun Contracting AG peut également acquérir des actifs ou des actions de sociétés qui sont actives dans un secteur complémentaire ou évoluent dans le même secteur. De telles acquisitions peuvent être financées avec le produit d'émission de l'offre d'Obligations.